

PIERRE COSME

Néron

Pour Christiane, en souvenir de nos années romaines

PIERRE COSME

Néron

Le pouvoir et la scène

ARMAND COLIN

Illustration de couverture : Jan Styka, *Néron à Baïes*, c. 1900,
collection privée © Eric Vandeville / akg-images

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Armand Colin, 2022

Armand Colin est une marque de
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.armand-colin.com

ISBN : 978-2-200-63090-4

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Introduction

« Lorsque dans le silence de l'abjection, l'on n'entend plus retentir que la chaîne de l'esclave et la voix du délateur, lorsque tout tremble devant le tyran, et qu'il est aussi dangereux d'encourir sa faveur que de mériter sa disgrâce, l'historien paraît, chargé de la vengeance des peuples. C'est en vain que Néron prospère, Tacite est déjà né dans l'Empire... »

Ce passage des *Mémoires d'Outre-tombe* illustre la démarche longtemps suivie par les biographes de Néron : expliquer la chute d'un despote sanguinaire par la description de toutes ses turpitudes. Mais depuis maintenant quelques décennies, notre conception de l'empereur romain a changé. Loin d'être considérés comme des monarques tout-puissants dont le moindre caprice pouvait changer la face du monde, Auguste et ses successeurs devaient, pour se maintenir au pouvoir, chercher à concilier les aspirations souvent contradictoires du Sénat, de l'armée et de la plèbe de Rome. En l'absence de règle de succession bien établie, ils étaient toujours susceptibles d'être contestés par des rivaux.

Tout au long du 1^{er} siècle de notre ère, ce régime s'élabore progressivement, au prix de crises et d'expériences diverses. Si l'on pense au jeune âge de Néron à son avènement, pas encore dix-sept ans, il faut peut-être inverser la perspective : non pas tenir la chronique d'une chute annoncée, mais se demander comment ce jeune homme inexpérimenté a réussi, vaille que vaille, à conserver cette position éminente pendant quatorze ans.

Cette démarche exige bien sûr d'examiner les relations de Néron avec ces acteurs essentiels de la vie politique qu'étaient le Sénat, l'armée et la plèbe urbaine. Mais on doit également chercher une réponse dans l'entourage du prince, qui ne se limitait pas aux sénateurs et à la garde impériale.

À côté du Sénat, qui réunissait les magistrats et les anciens magistrats siégeant dans la curie leur vie durant, l'ordre équestre jouait un rôle essentiel dans le gouvernement de l'empire. Remontant au IV^e siècle avant notre ère, quand une élite de cavaliers fortunés avait reçu une monture aux frais de la cité, le cheval public, et le droit de briguer les magistratures du *cur-sus honorum*, il avait été réorganisé par Auguste. Le fondateur du Principat en avait fait le deuxième ordre de cette société très hiérarchisée, juste après l'ordre sénatorial, composé des fils et petits-fils de sénateurs. Tandis qu'un patrimoine valant au moins un million de sesterces était exigé de ceux-ci, la valeur minimale de celui d'un chevalier romain avait été maintenue à quatre cent mille sesterces. Les chevaliers romains étaient présents dans l'administration financière, l'état-major des légions et le commandement des troupes auxiliaires, ainsi que dans les tribunaux. Bien inférieurs en dignité, les affranchis impériaux n'en occupaient pas moins une place croissante dans l'administration, dans la mesure où certains de ces anciens esclaves bénéficiaient de leur proximité avec l'empereur.

Le travail de l'historien d'aujourd'hui ne se limite pas à un face-à-face avec Tacite, tel que le suggérait Chateaubriand. Depuis le début du XIX^e siècle, les publications de nombreuses inscriptions et les progrès de la numismatique permettent en effet de mettre en perspective le témoignage des auteurs anciens. Depuis l'Antiquité, deux approches sont possibles : le récit chronologique, choisi par Tacite dans ses *Annales*, ou le plan thématique, privilégié par Suétone, et souvent choisi par les historiens modernes. C'est la première approche qui sera adoptée ici.

Elle présente l'intérêt de mieux mettre en évidence les changements intervenus dans l'entourage de Néron, mais aussi les interactions entre les soubresauts de la vie politique romaine, les révoltes provinciales et les conflits aux frontières de l'empire.

Je suis reconnaissant à la Société Internationale d'Études Néroniennes et à son président Olivier Devillers de m'avoir invité à son X^e Congrès, consacré au Palatin en 2016, et de m'avoir fait l'honneur de me confier, avec François Cadiou, Professeur à l'Université de Bordeaux-Montaigne, la programmation de son XI^e Congrès, en 2021, intitulé *Néron et le soldat*. Je remercie également Stéphane Benoist et Donatien Grau d'avoir eu la gentillesse de m'adresser leurs ouvrages sur *Le pouvoir à Rome. Espace, temps, figure* et sur *La mémoire numismatique de l'Empire romain*. En remontant plus haut dans le temps, je ne saurai oublier cette première expérience archéologique sur le Palatin, en 1989, sur le chantier dirigé par H. Broise, M. Royo et Y. Thébert, où, sans le savoir, j'ai fouillé pendant un mois à côté de la *Cenatio rotunda*...

Les abréviations de prénom à Rome

À l'époque de Néron, un citoyen porte un prénom, un nom de famille (le gentilice) et un surnom. Les prénoms n'étaient pas très nombreux et étaient généralement abrégés.

A. : Aulus

C. : Caius

Cn. : Cnaeus

D. : Decimus

L. : Lucius

M. : Marcus

P. : Publius

Q. : Quintus

S. : Sextus

Ser. : Servius

T. : Titus

Ti. : Tiberius

Chapitre 1

Des parents terribles

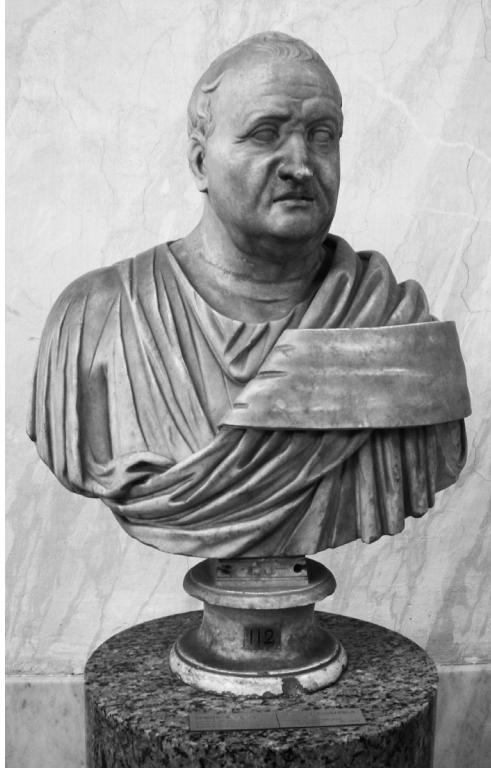
Des ancêtres « à la barbe d'airain »

En 496 av. J.-C., Rome était aux prises avec ses voisins latins au bord du Lac Régille. Alors qu'un Romain revenait du champ de bataille, il fut abordé par deux jeunes cavaliers qui lui demandèrent d'annoncer la victoire de la cité au Sénat, tout en lui caressant la joue. Aussitôt la barbe noire du combattant devint rousse, car les deux cavaliers n'étaient autres que les Dioscures, Castor et Pollux, qui venaient d'apporter une aide décisive aux Romains. L'homme à la barbe couleur de bronze y gagna un surnom : barbe d'airain, *Ahenobarbus* en latin, qu'il transmit à tous ses descendants. Suétone en dresse une galerie de portraits hauts en couleur, dans le but d'expliquer par l'hérédité les excès du dernier d'entre eux : l'empereur Néron. Parmi ces ancêtres pittoresques, souvent atteints de la folie des grandeurs, le biographe mentionne un vainqueur des Allobroges et des Arvernes, paradant à dos d'éléphant en Gaule à la tête de son armée. Son fils, adversaire de César, poussa les Marseillais à lui résister avant de les abandonner, puis de mourir sans gloire sur le champ de bataille de Pharsale. Alors que tout espoir de victoire était perdu et qu'il avait avalé du poison, il se fit vomir pour tenter d'échapper à la mort.

Ce comportement indigne d'un noble romain préfigurait évidemment, selon Suétone, l'attitude de Néron au moment de son suicide. Le fils de ce personnage velléitaire, Cn. Domitius Ahenobarbus, arrière-grand père de Néron, est le seul qui trouve un peu grâce aux yeux du biographe. Proscrit par les triumvirs après l'assassinat de César, il arma une flotte pour soutenir Brutus et Cassius. Après leur suicide, il la mit au service de Marc Antoine, qui en fit un consul et choisit même de marier le fils de Domitius à sa propre fille. Ce mariage scella le destin de cette illustre famille de la noblesse romaine. En effet, Antonia l'Aînée était la première fille de Marc Antoine et d'Octavie, sœur d'Auguste. Quand Cn. Domitius Ahenobarbus mourut après avoir abandonné Marc Antoine, juste avant la bataille d'Actium, il avait donc fait de son fils un membre de la famille dont Auguste allait faire une dynastie. Ce fils, prénommé Lucius, se signala de nouveau par son arrogance et ses extravagances. Comme son petit-fils plus tard, il montra un goût excessif pour les courses de chars et força des chevaliers romains à se produire sur scène. Tout en lui reprochant la cruauté des combats de gladiateurs qu'il organisait à Rome Auguste lui manifesta sa confiance en le choisissant comme exécuteur testamentaire.

Mais dans cette galerie d'ancêtres le pire était à venir avec le propre père de Néron, prénommé Cnaeus, comme son grand-père. Après avoir tué un de ses affranchis qui refusait de s'enivrer, il fut exclu du cercle des amis de Caius César, petit-fils d'Auguste. Il écrasa ensuite délibérément un enfant avec son char sur la *Via Appia* et n'hésita pas à arracher l'œil d'un chevalier romain avec qui il s'était disputé en plein forum.

Portrait du père de Néron, Cn. Domitius Ahenobarbus



(Musées du Vatican)

Naître dans la maison d'Auguste

Ce personnage détestable fut néanmoins marié par Tibère, en 28, à Agrippine, que l'on appelait « la Jeune » pour la distinguer de sa mère homonyme. Cette dernière, Agrippine l'Ancienne, était une des petites-filles d'Auguste et la veuve inconsolable de Germanicus, disparu prématurément en mission en Syrie neuf ans plus tôt. Ce dernier, paré de toutes les vertus, avait

été choisi par le fondateur du Principat pour épouser sa petite-fille. Il était en effet à la fois le petit-fils de son épouse Livie, dont il n'avait pas eu de fils, et son petit-neveu. La mère de Germanicus était en effet Antonia la Cadette, seconde fille d'Octavie et de Marc Antoine. Après le décès de ses petits-fils, Auguste s'était résigné à adopter son beau-fils Tibère, né du premier mariage de Livie. Toutefois, ce dernier avait dû à son tour adopter Germanicus, alors qu'il avait déjà un fils appelé Drusus. Certes, dans ce régime monarchique qui ne disait pas son nom, qu'Auguste avait instauré en prétendant restaurer les institutions traditionnelles, une succession ouvertement héréditaire était inenvisageable. Les Romains considéraient en effet la royauté comme un régime tyrannique. Mais plus on était proche du fondateur par le sang, plus on pouvait prétendre au pouvoir. Or, cette proximité passait aussi par les femmes. Arrière-petite-fille d'Auguste, Agrippine la Jeune pouvait donc transmettre à ses fils, si elle en avait, de solides prétentions au pouvoir suprême. Âgée alors d'une quinzaine d'années, elle pouvait déjà se marier, avec un époux qui en avait sans doute trente de plus. Les premières noces d'Agrippine furent célébrées à un moment où de fortes tensions opposaient les membres de la famille impériale.

Sa mère était en effet persuadée que Tibère et Livie avaient ordonné au gouverneur de Syrie d'empoisonner Germanicus pour faire place nette à son fils Drusus. Réputée pour son arrogance, elle exprimait ouvertement sa crainte d'être empoisonnée à son tour par l'empereur. Dans un premier temps, toutefois, Tibère avait accordé aux deux premiers fils de Germanicus le privilège d'entamer leur *cursus honorum* cinq ans avant l'âge légal. Mais en 23, la mort subite de son fils Drusus et du jeune enfant de ce dernier, Germanicus Gemellus, avait rendu plus incertaine la succession du prince, d'autant que celui-ci était de plus en plus sensible à l'influence du commandant de la garde impériale, le

préfet du prétoire Séjan. Soupçonné d'avoir empoisonné Drusus, il s'employait à discréditer la famille de Germanicus. Cela n'empêcha pas Tibère de marier Agrippine la Jeune au représentant d'une lignée prestigieuse.

Un an après ce mariage, en 29, disparaissait Livie, à qui avait été confiée l'éducation du plus jeune fils de Germanicus, Caius, mais aussi de ses deux autres filles, Julia Drusilla et Julia Livilla. Ce rôle fut désormais assuré par leur grand-mère, Antonia la Cadette. Pendant deux ans, celle-ci ne fut pas en mesure de s'opposer aux intrigues de Séjan qui obtint alors de Tibère la relégation d'Agrippine l'Ancienne et de son fils aîné dans des îles de la mer Tyrrhénienne, puis en 30, l'incarcération de son cadet dans un souterrain du Palatin. Même si la veuve d'Auguste n'appréciait guère Agrippine l'Ancienne, elle n'aurait jamais toléré que l'on traitât ainsi ses arrière-petits-fils, qui périrent tous deux, en 31 et en 32, victimes de ces mauvais traitements. En 33, leur mère disparaissait à son tour pour les mêmes raisons.

Pendant toutes ces années si difficiles pour le reste de sa famille, on ne sait paradoxalement rien de la vie d'Agrippine la Jeune, qui plus tard, devait si souvent défrayer la chronique. Cette vie conjugale sans histoire et sans enfant bénéficia-t-elle de la mansuétude de Tibère, du moins au début ? Cn. Domitius Ahenobarbus était apparemment bien en cour, dans la mesure où, un an avant son mariage, il avait été coopté dans la prestigieuse confrérie sacerdotale des Frères arvaes, qui recrutait la fine fleur de la noblesse romaine. En 32, il atteignait le sommet du *cursus honorum* en étant investi du consulat. Après les décès de Germanicus et de Drusus, Tibère a-t-il envisagé que ce petit-neveu d'Auguste, marié à l'arrière-petite-fille de celui-ci pourrait engendrer un prétendant au pouvoir suprême ? Toutefois, neuf ans durant, aucun enfant ne naquit dans la belle demeure des Ahenobarbi sur la Velia, où vivait le couple, à deux pas de la voie sacrée empruntée par les cortèges des triomphateurs.

Les historiens se perdent en conjecture. Le mariage fut-il consommé ? Comment s'entendaient les deux époux ? Il est en revanche certain qu'ils furent rattrapés par les déchirements de la famille impériale pendant les dernières années du règne de Tibère.

Après son consulat de 32, Cn. Domitius Ahenobarbus fut accusé de crime de lèse-majesté contre Tibère et d'inceste avec sa sœur Domitia Lepida la Cadette. L'année précédente, Antonia avait dénoncé les agissements de Séjan à Tibère, qui s'était retiré sur l'île de Capri. Une implacable répression s'abattit alors sur le préfet du prétoire et ses amis. Comme il fallait passer par lui pour obtenir la moindre faveur du prince, ceux-ci étaient nombreux. La fin du règne de Tibère fut ainsi particulièrement sombre. Quel que soit le caractère de l'empereur en place, l'absence de règles successorales claires pesait sur l'exercice du pouvoir. Au fur et à mesure que des alliances matrimoniales faisaient entrer de nouveaux sénateurs, ainsi que leur descendance, dans la famille impériale, le prince pouvait redouter de voir son pouvoir contesté par des prétendants toujours plus nombreux. La répression des conspirations représentait alors le moyen le plus expéditif, mais pas le moins efficace, de justifier l'élimination de potentiels rivaux.

Cette hantise des complots était entretenue par les délateurs. Dans la mesure où il n'existait pas de ministère public dans le système judiciaire romain, il incombait à chaque citoyen d'intenter une action en justice s'il constatait un délit. À l'époque républicaine, les procès permettaient déjà d'assouvir des vengeances familiales et d'entamer une carrière politique en accusant un sénateur en vue. Or, le régime impérial ne mit pas complètement fin à la compétition aristocratique, qui avait été le principal moteur de la vie politique durant les siècles précédents. La délation devint même un moyen de s'attirer la faveur du prince, d'obtenir ainsi une fonction prestigieuse à son service et de s'enrichir

en récupérant une partie des biens du condamné. L'accusation d'inceste représentait une des armes favorites des délateurs et Cn. Domitius Ahenobarbus ne dut sa survie qu'à la mort de Tibère, le 16 mars 37.

Il ne restait plus alors à Agrippine qu'un frère, Caius, qui succéda à l'empereur défunt, et deux sœurs : Julia Drusilla et Julia Livilla. Âgé de vingt-cinq ans, le nouveau prince était très populaire, à la différence de son prédécesseur. Le surnom de Caligula, « petite sandale », témoigne d'ailleurs de l'affection des soldats pour le fils de Germanicus, qui avait passé une partie de sa petite enfance dans les camps. Neuf mois plus tard, le 15 décembre 37, ce n'est pas dans sa résidence romaine, mais dans la ville balnéaire d'Antium sur la côte de la mer Tyrrhénienne, si prisée par l'aristocratie romaine, qu'Agrippine donna, enfin, naissance à un fils. Suétone précise que l'accouchement eut lieu au lever du soleil. Plus tard, certains thuriféraires rappelèrent qu'il avait été ainsi éclairé avant la terre par ses rayons. Le biographe préfère insister sur l'horoscope inquiétant du nouveau-né, mais comme il écrit une cinquantaine d'années après la mort de Néron, il ne prend guère de risque à évoquer de telles prédictions. Il en va d'ailleurs de même de Tacite qui, dans ses *Annales*, évoque des astrologues chaldéens qui auraient prédit à Agrippine que son fils régnerait mais qu'il tuerait sa mère et à qui elle aurait répondu : « qu'il me tue, pourvu qu'il règne » !

Il est probable que Cn. Domitius Ahenobarbus respecta les rites en élevant l'enfant dans ses bras pour le reconnaître. Suétone n'en dit rien et préfère retenir la réponse du père aux félicitations de ses amis. Il aurait déclaré qu'« il n'avait pu naître d'Agrippine et de lui, rien que de détestable et de funeste à l'État ». Cette indication suggère que l'assistance était nombreuse dans la maison d'Antium. D'ailleurs, neuf jours après la naissance, le nouvel empereur en personne, Caligula, oncle du nouveau-né se trouvait à Antium, sollicité par Agrippine, pour

choisir le nom du nouveau-né. Pour la traditionnelle cérémonie de purification, toute la famille était réunie et Caligula prit alors tout le monde au dépourvu en se tournant vers son oncle Claude, frère du défunt Germanicus, et en déclarant qu'il donnait à l'enfant le nom de celui-ci. La jeune accouchée crut à une mauvaise plaisanterie de son imprévisible frère et refusa que son fils puisse être dénommé comme cet oncle si disgracieux, qui passait pour l'idiot de la famille. De façon plus conventionnelle, il reçut donc le nom de son grand-père paternel : L. Domitius Ahenobarbus.

Le répit que la mort de Tibère avait apporté aux parents de Néron fut de courte durée. Tout avait pourtant bien commencé entre le jeune empereur et ses sœurs. Il était en fait particulièrement attaché à Julia Drusilla, qu'il avait mariée à un de ses proches, M. Aemilius Lepidus, issu d'une lignée prestigieuse et arrière-petit-neveu du trimuvir Lépide. Ce dernier pouvait ainsi faire figure d'héritier présomptif, tant que Caligula était dépourvu de descendance. Mais Julia Drusilla mourut subitement le 10 juin 38, plongeant dans le désespoir son frère, qui en fit la première femme divinisée.

M. Aemilius Lepidus craignit-il de voir désormais sa position à la cour menacée par cette disparition ? Toujours est-il qu'il fut soupçonné d'intriguer avec Agrippine pour précipiter avant l'heure la succession de l'empereur. Mais celui-ci démasqua les conjurés grâce à la correspondance de ses sœurs, alors qu'elles l'accompagnaient, ainsi que M. Aemilius Lepidus, sur le théâtre de ses opérations militaires en Germanie, en octobre 39. Caligula fit exécuter sur-le-champ son ancien beau-frère, de même que le légat de Germanie supérieure Cn. Cornelius Lentulus Gaetulicus, soupçonné de complicité. Quant à Agrippine, elle fut épargnée, mais contrainte par son frère à transporter jusqu'à Rome l'urne funéraire de M. Aemilius Lepidus, dont elle était accusée d'avoir

été la maîtresse. Elle fut ensuite bannie sur l'île de Ponza, au large de Terracine, de même que sa sœur Julia Livilla.

À la fin de cette même année 39, Cn. Domitius Ahenobarbus, qui s'était prudemment tenu à l'écart des intrigues de son ambitieuse épouse mourut d'hydropisie. Il ne devait alors avoir pas loin de soixante ans. Caligula en profita aussitôt pour faire main basse sur l'héritage paternel de son jeune neveu Lucius. Qu'allait donc devenir cet enfant de deux ans à peine, orphelin de père et privé de mère par les aléas de la vie politique ? Néron n'aura donc guère connu ce père peu recommandable, disparu avant qu'il ait atteint l'âge de deux ans. Néanmoins, dès l'antiquité, on a cherché à expliquer son comportement par son hérédité chargée. À deux mille ans de distance, il est bien difficile de prétendre cerner la psychologie du personnage. Mais les fortes tensions de la famille impériale suggèrent que, dès sa naissance, l'existence de Néron a été marquée par la peur.

Avant de mourir, son père l'avait probablement confié à sa sœur Domitia Lepida l'Aînée. Conformément à la loi, le préteur urbain avait également désigné le sénateur Asconius Labeo, comme son tuteur légal. C'est donc chez sa tante paternelle que le futur empereur passa sa plus tendre enfance. On connaît le nom de ses deux nourrices, Eglogé et Alexandria, qui lui demeurèrent fidèles jusqu'à sa mort. Néron entretint d'ailleurs pendant longtemps des liens étroits avec son frère de lait C. Caecina Tuscus, qui était le fils de l'une d'entre elles, mais nous ne savons pas laquelle. Même s'il n'y a pas lieu de douter de l'affection de Domitia Lepida l'Aînée pour son neveu, l'héritier de la prestigieuse lignée des Domitii Ahenobarbi fut confronté très tôt à l'atmosphère souvent oppressante de la cour impériale.